



DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE  
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : Convention de partenariat  
entre La Cité de la Musique -  
Philharmonie de Paris - et la Ville de  
Vincennes dans le cadre du projet  
"PIANO ORCHESTRA II"**

**DÉCISION N° DM-23-206  
EN DATE DU 23 MAI 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la proposition de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris, représentée par son Directeur général, Monsieur Olivier MANTEI, domiciliée au 221 avenue Jean Jaurès, 75935 PARIS, d'établir un partenariat entre la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris et la Ville de Vincennes dans le cadre du projet « Piano Orchestra II » ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

**DE SIGNER** avec la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris, représentée par son Directeur général, Monsieur Olivier MANTEI, domiciliée au 221 avenue Jean Jaurès, 75935 PARIS, une convention de partenariat entre la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris et la Ville de Vincennes dans le cadre du projet « Piano Orchestra II », avec pour finalité la réalisation d'un concert commun le 2 juin 2023 ;

**DIT** que le partenariat n'inclut pas de flux financier entre les parties.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**